

Me LAURENT
ISIMA 3^{ème} année
Jeudi 18 mars 2004

Examen DROIT
deux heures

SUJET

1. Quelles sont les différences principales entre les logiciels libres et les logiciels propriétaires sur le plan des droits d'auteur ? (4) (2)
CC BY SA protégé, droits d'auteur, et l'originalité, objet de brevet, la propriété intellectuelle, l'absence de brevet
2. Quelle est l'étendue de la protection légale du logiciel par le droit d'auteur ? (8) (3)
protège le code source et l'objectif, droits patrimoniaux, les droits moraux
3. Qu'est-ce qu'une enveloppe Soleau ? A quoi sert-elle ? (1)
protège le code source
4. Le logiciel est-il protégeable par le brevet ? (réponse à développer) (3)
Le logiciel en lui-même n'est pas protégeable par le brevet sauf s'il fait partie d'un tout qui lui est protégeable.
5. Les dispositifs de protection physique des logiciels sont-ils tous licites ? (3)
Le droit de breveter les dispositifs de protection physique des logiciels pour le droit de l'auteur
6. Différence entre obligation de résultat et obligation de moyen ? (2)
7. Définition et régime de l'invention du salarié qualifiée d'invention hors mission attribuable. (Cas de l'invention brevetable). (2)
8. Octroi et prérogative du droit du possesseur antérieur de l'invention qui a fait l'objet d'un brevet. (2)
9. Quels sont les cas d'extinction du brevet ? (2)
